



## Accidents du travail Maladies professionnelles



Accessible depuis net-entreprises.fr, le compte accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) vous permet de bénéficier de services en ligne pour gérer vos cotisations et prévenir les risques liés à votre métier.



Notification en ligne de votre taux de cotisation AT/MP



Demande en ligne des subventions Prévention TPE

(Entreprises de -50 salariés)



Bilan individuel des risques professionnels

## LE SAVIEZ-VOUS?

La notification en ligne du taux de cotisation accidents du travail / maladies professionnelles devient une **obligation légale** en janvier 2021 pour les entreprises à partir de 10 salariés.

Pour cela, ouvrez votre compte AT/MP sur avant le 1er décembre 2020.











**Gratuit** et actualisé quotidiennement.



Remplissez votre obligation légale de dématérialisation de la notification de taux.



Téléchargez directement l'attestation des indicateurs des risques professionnels pour répondre à un marché public.



Les entreprises de moins de 50 salariés peuvent demander une **Subvention Prévention TPE** pour financer du matériel ou des actions pour protéger la santé et sécurité de leurs salariés.



Pour les entreprises ayant plusieurs établissements, toute ouverture de compte AT/MP par le "siège social" entraine l'ouverture automatique d'un compte pour l'ensemble des établissements de l'entreprise.

## **COMMENT OUVRIR UN COMPTE AT/MP?**

Pour créer un compte AT/MP, rien de plus simple!

Rendez vous sur NET-ENTREPRISES·FR et faites votre demande.

L'ouverture de votre compte se fera dans un délai maximal de 24h.

De VISU